

AR Prefecture

046-214601767-20251113-2025-11-56-DE  
Reçu le 21/11/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**De la commune de LIVERNON,  
Séance du 13 novembre 2025**Nombre de conseillers****En exercice 12**

Présents 07

Votants 11

Absents 05

Date de la convocation :

03 novembre 2025

Date d'affichage :

03 novembre 2025

**OBJET :****Délibération N° 2025-11-56****Achat du terrain  
cadastré  
Section I n° 598**

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture

Le 21/11/2025

Et publication ou notification

Du 25/11/2025

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY

L'an deux mille vingt-cinq le treize du mois de novembre à 20 h 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme- Gallineau Sébastien - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Soulier Bruno - Verbiguie Laurie.

Absents : Bouyssou Vanessa a donné pouvoir à Coldefy Jacques - Grimal Béatrice a donné pouvoir à Belin Jérôme - Mejecaze Jean-Paul a donné pouvoir à Verbiguie Laurie - Serrau Martial a donné pouvoir à Mas Cédric - Mézy Amandine.

Secrétaire de séance : Soulier Bruno.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la séance du 26 mars 2025 au cours de laquelle le Conseil Municipal avait acté le principe de faire borner le terrain Section I n° 388 dans le prolongement de la parcelle n° 136, cette dernière appartenant déjà à la commune, en vue de son acquisition pour la création d'un parking.

Il rappelle que le bornage, tout comme l'achat du terrain ont été prévus au budget 2025, Opération n° 504. Le prix de la parcelle est inchangé, à savoir 5 000 €.

Il informe le Conseil que le bornage a été effectué, la parcelle prévue à l'achat porte désormais le n° 598.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'achat de la parcelle cadastrée Section I n° 598, pour un montant de 5 000 € ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches, d'établir et de signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jacques COLDEFY

